

*Initiatives ministérielles*

On a estimé que la perte pour les détaillants canadiens se chiffrait à 1,2 milliard de dollars par année. Toutefois, le gouvernement aurait dû envisager des lois plus strictes et essayer d'améliorer l'application de ces lois plutôt que d'entrer en concurrence avec les contrebandiers. Quelqu'un de l'extérieur aurait pu penser qu'on allait s'occuper de ces criminels en appliquant les lois. Non, le gouvernement a choisi de baisser les prix pour leur faire de la concurrence et cette personne de l'extérieur doit maintenant se demander ce qui se passe ici.

Le gouvernement parle du coût que suppose l'application des lois et s'interroge pour savoir pourquoi le Parti réformiste accepterait de dépenser plus d'argent pour faire appliquer la loi. En fait, le Parti réformiste a toujours préconisé d'augmenter les dépenses dans le domaine de l'application des lois. C'est ce que nous avons toujours préconisé et nous ne changerons jamais d'idée sur ce plan. Tandis que le gouvernement souhaite revenir en arrière et adopter une attitude plus modérée, considérant que c'est la faute de toute la société, les Canadiens réclament que nous sévissions plus sévèrement envers ceux qui enfreignent la loi.

Pour le moment, certaines provinces ont choisi de ne pas réduire la taxe provinciale sur les cigarettes, ce qui a entraîné la création d'un réseau de contrebande à l'intérieur du Canada. Nous avons réglé un problème, la contrebande entre les États-Unis et le Canada, mais nous en avons créé un autre. Un paquet de cigarettes coûte maintenant environ 2 \$ en Ontario, alors qu'il faut encore déboursier 6 \$ ou 7 \$ pour en acheter un en Colombie-Britannique. C'est en quelque sorte le principe de la libre entreprise, mais c'est tout de même contre la loi, et c'est le gouvernement qui a créé cette situation avec le projet de loi C-32. Cette mesure ne fait rien pour empêcher la contrebande de cigarettes entre les provinces.

• (1245)

Le projet de loi propose que ceux qui sont trouvés coupables de contrebande interprovinciale se voient imposer une pénalité fiscale équivalant à trois fois le montant des taxes évitées, mais c'est moins que rien. Ceux qui pratiquent la contrebande entre les provinces continuent à faire une fortune avec leur petit commerce, malgré cette pénalité.

Une telle pénalité est négligeable pour ces gens et aurait peu ou pas d'effet sur les marges de profit des contrebandiers qui expédient des cigarettes de l'Ontario vers l'ouest du Canada. Cela revient à ce que je disais, c'est son manque de rigueur dans sa façon de faire appliquer la loi qui a amené le gouvernement à appliquer une mesure qui rend le prix des cigarettes légales plus attirant que celui des cigarettes de contrebande.

En bout de ligne, cette stratégie fondée sur la réduction de la taxe sur le tabac fera augmenter le nombre de fumeurs, puis le nombre de Canadiens hospitalisés pour des maladies dues au tabagisme.

Ce qui m'inquiète particulièrement, c'est le nombre d'adolescents qui commenceront à fumer à cause de l'application de cette stratégie du gouvernement. Avant même la réduction des taxes sur les cigarettes, des études révélaient une augmentation du nombre d'adolescents qui fument. Cette augmentation aurait

plusieurs raisons d'être, les pressions exercées par les pairs étant probablement l'une des principales causes.

En 1991, les statistiques montraient que 120 000 enfants et adolescents avaient commencé à fumer au cours de l'année. Quand les adolescents peuvent acheter les cigarettes au dépanneur pour environ 2 \$ le paquet, il ne faut pas se faire d'illusions sur l'effet des pénalités que le gouvernement envisage d'imposer aux commerçants.

Si ces adolescents veulent des cigarettes, ils vont en obtenir. Croyez-moi. À 2 \$ le paquet, elles ne sont que plus attirantes pour eux.

En 1994, le nombre d'adolescents qui commencent à fumer va augmenter de façon marquée. Malgré les campagnes de lutte contre le tabagisme dont le gouvernement parle, en fait, cette année, la ministre de la Santé a reconnu à la Chambre que les publicités gouvernementales destinées aux adolescents ne donnaient pas les résultats escomptés.

Le projet de loi C-32 va directement à l'encontre de la Loi sur la vente du tabac aux jeunes qui a pour objet de «protéger la santé des jeunes par la limitation de leur accès au tabac, vu les risques inhérents à la consommation de celui-ci». Quelle contradiction en pensée et en action.

Le gouvernement dit vouloir protéger la santé des jeunes en ce qui a trait à l'usage du tabac, mais il réduit le prix des cigarettes en supprimant les taxes sur ces dernières, ce qui porte leur coût à 2 \$ environ le paquet. Il y a certes là une contradiction.

Avec ces nouvelles mesures fiscales, les jeunes auront dorénavant un plus grand accès aux produits du tabac, qui seront meilleur marché.

En outre, en juin 1993, le ministère des Finances a signalé qu'en ce qui concerne les cigarettes, les adolescents étaient, en fait, plus sensibles aux changements de prix que les adultes. De plus, en 1991, le ministère de la Santé a entrepris un programme, la Stratégie nationale de lutte contre le tabagisme.

Ce programme partait de l'hypothèse que les taxes sur les produits du tabac étaient un élément essentiel pour réduire la consommation de ce produit. Autrement dit, plus le prix est élevé, moins l'usage est répandu. C'était un moyen de dissuasion.

Là encore, comme nous avons pu le constater dans son attitude face à la justice pénale et à l'application de la loi, le gouvernement ne comprend pas la signification de l'expression «moyen de dissuasion». Pourquoi comprendrait-il alors qu'il faudrait utiliser les taxes sur le tabac de cette façon?

Le ministre des Finances propose un projet de loi qui entraînera une réduction des taxes sur les cigarettes, ce qui aura pour effet d'accroître de façon marquée le nombre de fumeurs chez les adolescents au Canada. Ce projet de loi favorise une augmentation du nombre de fumeurs, surtout parmi les jeunes, et sera responsable d'un accroissement très important des coûts des soins de santé à l'avenir.

On estime que 38 000 Canadiens meurent chaque année de maladies liées au tabagisme.